

**LES COMPTES RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE :
RÉSULTATS PROVISOIRES DE 2017**

**COMMISSION DES COMPTES
DE L'AGRICULTURE DE LA NATION**

Session du 5 juillet 2018

Les comptes régionaux macro économiques

Les comptes régionaux macro économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM et correspond au compte national. Un total « France métropolitaine » est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions en métropole. Dans leur version provisoire tel que présenté dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste-Données en ligne :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/agreste-donnees-en-ligne>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

Résumé

En 2017, la production agricole en valeur augmente globalement dans une majorité de régions à l'exception des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Corse. Les régions à dominante grande culture de la moitié nord de la France (Île-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté) enregistrent les évolutions les plus fortes en lien avec une augmentation très importante de la récolte de céréales après les résultats exceptionnellement bas de 2016. Dans les régions viticoles, des conditions climatiques défavorables ont causé de fortes baisses des volumes récoltés dans certains bassins que ne compensent pas des prix en hausse. La région Nouvelle-Aquitaine est la plus impactée avec une récolte quasiment divisée par deux. Seule la région Bourgogne-Franche-Comté et de manière moins marquée les Pays-de-la-Loire connaissent une année viticole favorable. Avec un printemps précoce et bien ensoleillé et malgré des gelées tardives, la production de fruits est en hausse en 2017, tant en volume qu'en prix dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Occitanie. La production fruitière est en revanche en recul en Nouvelle-Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes. La baisse de la production de légumes concerne toutes les régions productrices à l'exception de la Nouvelle-Aquitaine. La production animale augmente en valeur, à l'exception de la Corse et de la Nouvelle-Aquitaine. La hausse des prix tire la production vers le haut alors que les volumes baissent presque partout, sauf dans le Grand-Est, la Bretagne et les Hauts-de-France. La santé de la filière lait s'améliore avec des prix sensiblement supérieurs et des volumes en légère hausse. La production d'œufs augmente fortement mais la filière avicole a du faire face à une nouvelle crise sanitaire avec le deuxième épisode de grippe aviaire.

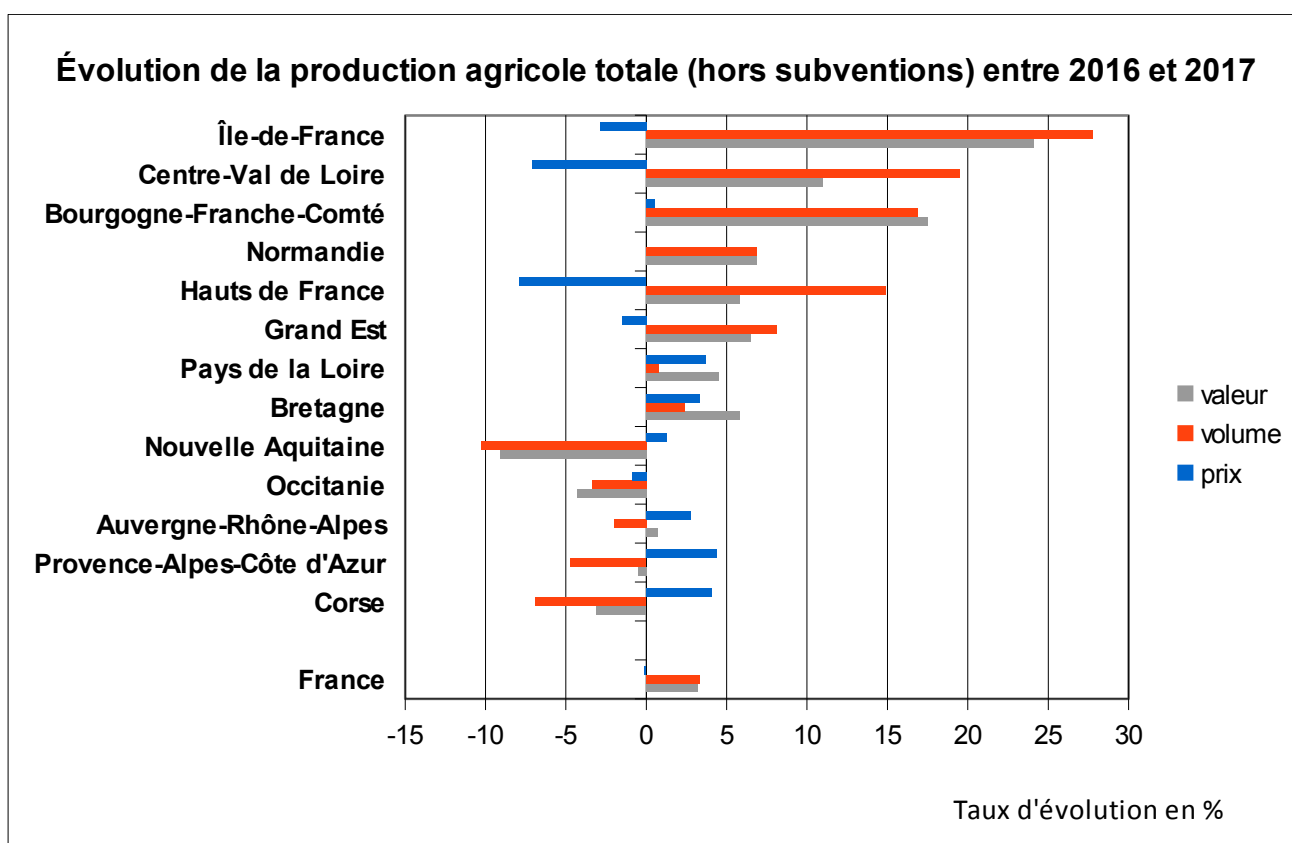
Les consommations intermédiaires diminuent en valeur dans la quasi-totalité des régions françaises. La baisse des coûts de l'alimentation animale et des engrais contribue principalement à l'allègement de la facture. La plupart des intrants enregistrent une baisse de leurs prix à l'exception notable du poste énergie.

La poursuite de la convergence des aides directes, amorcée en 2015, contribue à la redistribution des aides entre les régions. Ainsi, les régions à dominante céréalière de la moitié Nord Nord/Ouest de la France voient reculer leurs subventions au profit des régions plus méridionales (PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine) dans un contexte de repli de l'enveloppe totale. En 2017, l'enveloppe allouée au paiement redistributif, favorisant les régions de petites exploitations, reste stable à 10 % de l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier de la PAC.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (calculée comme la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitations, déduction faite des impôts à la production), rapportée au nombre d'actifs, augmente, parfois très fortement, dans une majorité de régions en 2017. Les évolutions entre 2016 et 2017 sont, le plus souvent, inverses de celles observées entre 2015 et 2016, l'année 2016 ayant été très difficile pour les régions céréalières et de grandes cultures du Nord de la France. Mesurées entre 2015 et 2017, les évolutions sont beaucoup plus modérées et moins contrastées entre régions. Seule la Bretagne se distingue par une hausse soutenue de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs sur deux ans.

Production : Forte reprise de la production dans les régions de la moitié Nord

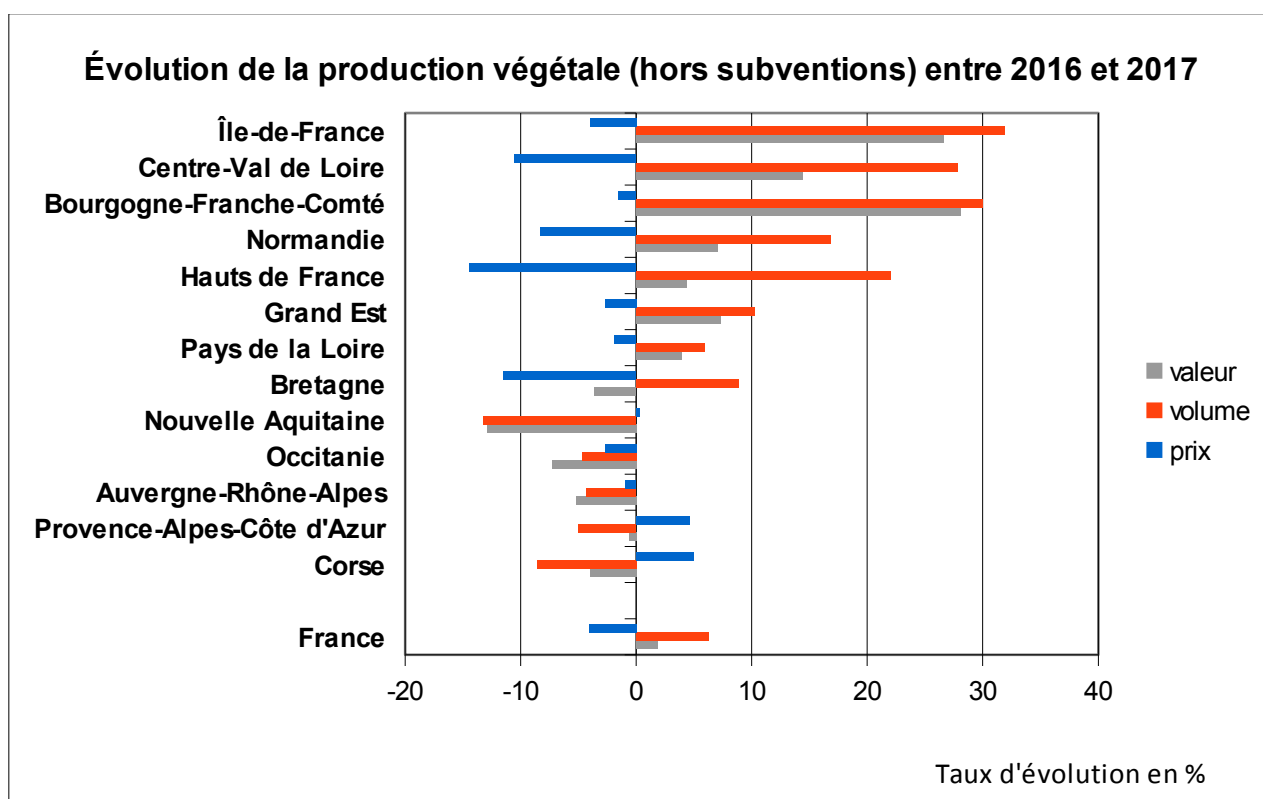
Après une année 2016 particulièrement difficile, la production agricole hors subvention augmente en 2017, au niveau national, de 3,2 % en valeur, sous l'effet combiné d'un accroissement modéré de la production végétale en valeur (1,9 %) et d'une hausse nettement plus marquée des productions animales (5,7 %) tirées par une évolution favorable des prix. Cette croissance de la production en valeur concerne essentiellement les régions situées dans une grande moitié nord de la France où la production de céréales connaît une augmentation particulièrement forte après les résultats catastrophiques de 2016 : Île-de-France (+ 24,1 %), Bourgogne-Franche-Comté (+ 17,5 %), Centre-Val-de-Loire (+ 11 %), Hauts-de-France (+ 5,8 %), Grand-Est (+ 6,5 %). Les régions à dominante élevage telles la Bretagne, la Normandie et les Pays-de-la-Loire connaissent aussi une augmentation sensible, bien que plus modérée, de leur production en valeur, avec notamment une hausse de la production animale (respectivement + 10 %, + 8 % et + 5,4 %). A contrario, les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Corse voient leur production en valeur évoluer négativement en 2017, impactées par des conditions climatiques défavorables (gels tardifs au printemps et sécheresse en été).



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Dans les régions de grandes cultures, après une très forte chute des volumes de céréales récoltés en 2016, la production augmente fortement en 2017, tant en volume qu'en valeur malgré un contexte de concurrence mondiale qui tire les prix à la baisse. Toutes les régions céréalières connaissent un accroissement très marqué du volume de production de céréales (+ 66 % en Île-de-France, + 46,8 % en Bourgogne-Franche-Comté, + 42,8 % dans les Hauts de France, + 52,7 % en région Centre-Val-de-Loire et + 29,7 % dans le

Grand-Est). C'est le blé dur qui connaît la plus forte progression en valeur (+ 30,7 %) toutes régions confondues avec des prix à la hausse. Le blé tendre connaît aussi une forte augmentation des volumes (+ 79,5 % en Ile-de-France, + 56,8 % en Bourgogne-France-Comté, + 56,6 % en région Centre-Val-de-loire, + 46,8 % dans les Hauts-de-France et + 40 % dans le Grand-Est), en partie contre-balançée par une baisse des prix (- 2,9 % en France entière). La récolte de pomme de terres, comme dans le reste de l'Europe, est abondante (+ 22 %) en volume mais s'accompagne d'une baisse des prix de près de 30 %, aboutissant à une diminution de la production en valeur de 16 %. La région Hauts-de-France concentre à elle seule un peu moins de la moitié de la production en valeur de pommes de terre en 2017 (45 %) suivie par le Centre-Val-de-Loire (14 %) et la Bretagne (9 %). La production de betteraves industrielles est en forte hausse en volume (+ 40,4 % dans les Hauts-de-France et 23 % en région Grand-Est), en lien avec la fin des quotas sucriers en Europe, mais dans un contexte de baisse des prix (- 7,2 % France entière). La production des oléagineux comme celle des protéagineux s'accroît fortement en 2017 pour la quasi-totalité des régions productrices, la hausse des volumes (+ 18,8 % et + 20,3 %) étant cependant quelque peu atténuée par des prix en baisse (- 6,1 % et + 5,9 %). Seule la Normandie pour les protéagineux enregistre une baisse de la production.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Avec une récolte totale historiquement basse en 2017 (36,8 Mhl), la situation est globalement défavorable dans les régions viticoles. Les gels de printemps et la sécheresse de l'été entraînent un recul important des volumes de production dans la plupart des régions productrices de vins (à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté et des Pays-de-la-Loire) qui n'est pas compensé par la bonne tenue des prix (+ 5 % au

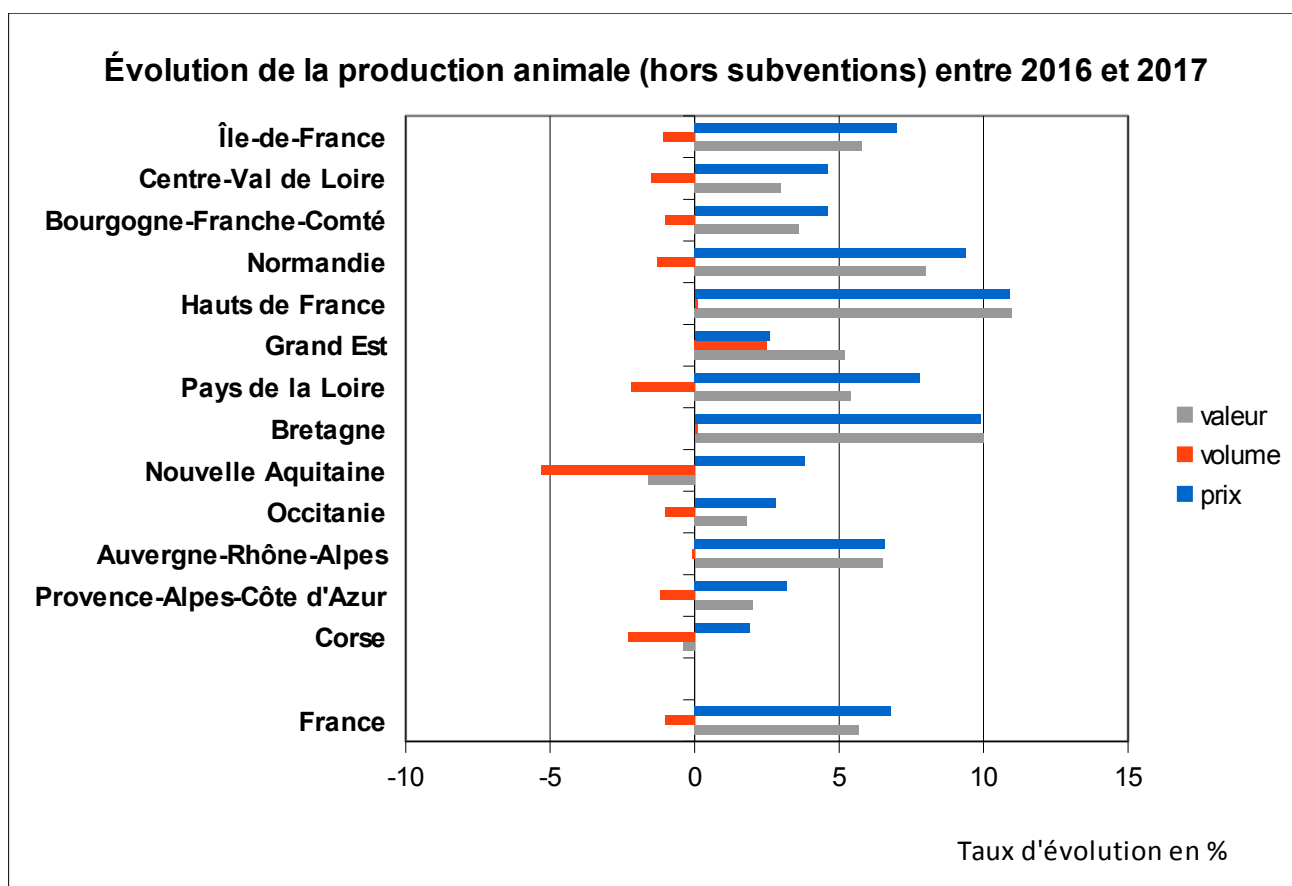
niveau national, pour les vins de qualité comme pour les vins courants). C'est la région Nouvelle-Aquitaine qui subit les plus grosses pertes avec un recul de la production en volume des vins d'appellation de près de 49 %. L'augmentation importante des prix (+ 16 % de hausse des prix de vins d'appellation dans la région) ne compense que partiellement la baisse des volumes produits et la perte de production en valeur se situe à 41 % pour cette catégorie de vins. Les vins d'appellation alsaciens, ceux d'Occitanie et du Beaujolais - Sud Bourgogne ont eux été aussi affectés par les mauvaises récoltes avec des reculs de la production en valeur de 22 %, 17 % et 15 %. La Bourgogne-Franche-Comté et dans une moindre mesure les Pays-de-la-Loire font exception avec un accroissement de la production en valeur des vins d'appellation de respectivement 33 % et 4,1 % qui succède à une année 2016 de décroissance de la production. La production des vins de champagne en région Grand-Est est également dynamique (+ 12 %).

Les principales régions arboricoles ou maraîchères ont bénéficié de conditions climatiques plutôt favorables avec un printemps précoce et bien ensoleillé. Néanmoins, la production de fruits et légumes est mitigée en 2017. Les gelées tardives ont eu peu de répercussion sur la production de fruits en 2017, avec des volumes globalement en hausse et des prix en légère augmentation sur l'ensemble des productions fruitières métropolitaines. Ainsi, la valeur des productions de fruits augmente dans les régions PACA (+ 2,5 %), Corse (+ 3,9 %), et Occitanie (+ 8,5 %). La région Auvergne-Rhône-Alpes connaît une forte augmentation de sa production de fruits en volume, de près de 15 %, mais les prix diminuent fortement (- 14 %), avec pour conséquence une légère baisse de la production en valeur (- 1 %). En Nouvelle-Aquitaine, la production de fruits en valeur baisserait de 6 %. Les productions en volume sont contrastées selon les fruits, avec une forte hausse des récoltes d'abricots, cerises, pêches et poires mais une baisse des productions de fraises, melons et pommes.

La production de légumes en volume recule dans l'ensemble des régions productrices, hormis en Nouvelle-Aquitaine (+ 3,9 %). Les prix à la production des légumes sont eux aussi en repli à l'exception de la région PACA (+ 5,9 %). Quelques légumes ont vu leur production progresser en volume, entre autres le chou-fleur, les haricots à écosser, les haricots verts et les poireaux.

En 2017, soutenue par des prix en forte hausse (+ 6,8 % sur l'ensemble du territoire), la valeur des productions animales augmente (+ 5,7 %) dans la quasi-totalité des régions, à l'exception de la Corse et de la Nouvelle-Aquitaine où elle est quasiment stable. La production animale recule en volume dans la plupart des régions (- 1,0 %) sauf dans le Grand-Est, en Bretagne et dans les Hauts-de-France. Hormis la Nouvelle-Aquitaine qui connaît la baisse la plus importante de sa production en volume (- 5,3 %) que ne compense pas la hausse des prix (+ 3,8 %), les régions à dominante élevage et lait enregistrent toutes un accroissement notable de leur production en valeur, due principalement à des prix en nette augmentation avec cependant des situations variables selon les filières. En Bretagne, région où les produits animaux pèsent le plus dans l'ensemble de la production agricole (68 %), les volumes produits s'accroissent très légèrement, principalement les veaux (+ 1,6 %), les produits avicoles (+ 1,8 %) et le lait et ses produits transformés (+ 0,2 %). La production de porcins est stable en volume et les prix soutenus (+ 6,0 %). En Pays-de-la-Loire, 2^e région où la part de la production animale est la plus importante (57 % du total de la production agricole), la production animale en volume accuse un recul plus important (- 2,2 %) largement compensé par des prix en forte hausse (+ 7,8 %). Les trois filières animales, bétail, aviculture et lait sont

concernées par la baisse de la production en volume (- 4,7 %, - 0,5 % et - 0,4 %). En Auvergne-Rhône-Alpes, si la production de bétail diminue en volume (- 0,3 %), l'aviculture et la filière lait affichent une légère progression en volumes produits (1,1 % et 0,6 %). La situation de la filière lait s'est nettement améliorée dans les régions productrices avec une légère augmentation des volumes produits et surtout une augmentation sensible des prix de l'ordre de 12 %, en lien avec l'amélioration des marchés mondiaux et la flambée du prix du beurre provoquée par une offre insuffisante. La filière avicole connaît une situation contrastée. La production d'œufs est en forte progression en valeur (+ 34 % en Bretagne, + 30 % en Pays-de-la-Loire, + 31 % en Rhône-Alpes), tirée par des prix très dynamiques (près de + 30 % sur l'ensemble du territoire). A contrario, la production de volaille, en lien avec le 2^e épisode de grippe aviaire, recule en 2017 (- 4,0 % en volume) tandis que les prix baissent légèrement (un peu moins de 1 %). C'est en Nouvelle-Aquitaine que le recul de la production en volume de volailles est la plus importante (18,3 %).

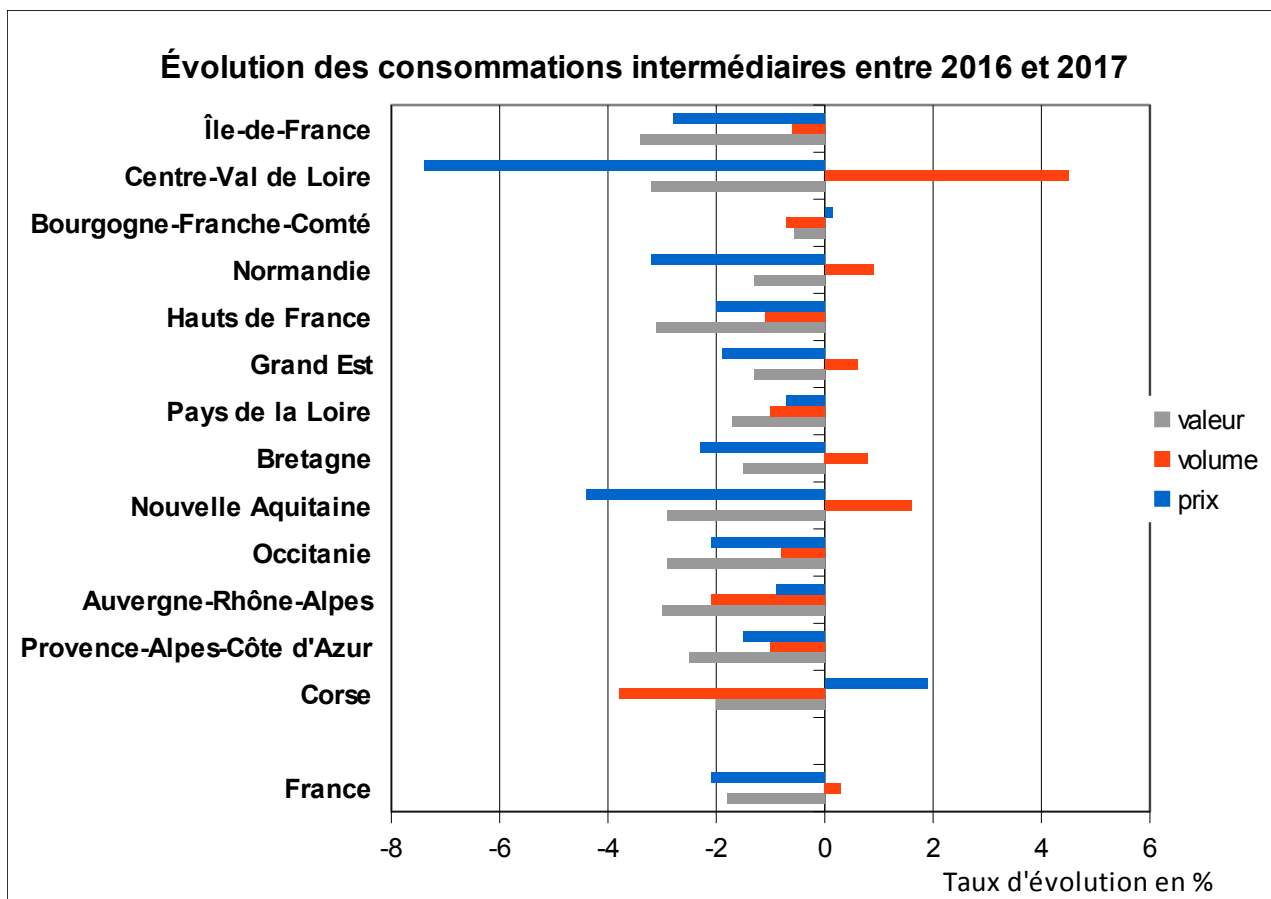


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Consommations intermédiaires : une baisse de la facture des agriculteurs

Au niveau national, les consommations intermédiaires en valeur diminuent en 2017 de 1,8 %, essentiellement sous l'effet d'une contraction des prix (- 2,1 %). La majorité des postes d'intrants contribuent à cette baisse en valeur à l'exception notable du poste énergie et lubrifiants (+ 9,5 % après - 7,6 % en 2016 et - 15,6 % en 2015) ainsi que des postes dépenses vétérinaires (+ 0,4 %), entretien du matériel (+ 1,8 %), entretien des bâtiments (+ 2,1 %) et services de travaux agricoles (+ 1,0 %). La diminution de la facture pour les agriculteurs est principalement la résultante de la baisse des coûts en engrais et amendements (- 17,3 %) et en alimentation animale (- 2,3 %).

La quasi-totalité des régions connaissent une baisse de la valeur de leurs consommations intermédiaires, avec des évolutions plus ou moins fortes mais moins marquées qu'en 2016. Les baisses les plus importantes concernent à la fois des régions plutôt spécialisées en grandes cultures, comme l'Île-de-France (- 3,4 %), le Centre-Val-de-Loire (- 3,2 %) et les Hauts-de- France (- 3,1 %) et des régions plus diversifiées telles que Auvergne-Rhône-Alpes (- 3,0 %) et PACA (- 2,5 %). Les baisses sont moins marquées dans le Grand-Est (- 1,3 %) et en Bourgogne-France-Comté (-0,6%) et dans les régions d'élevage, comme la Bretagne (- 1,5 %), la Normandie (- 1,3 %) et les Pays-de-Loire (- 1,7 %).

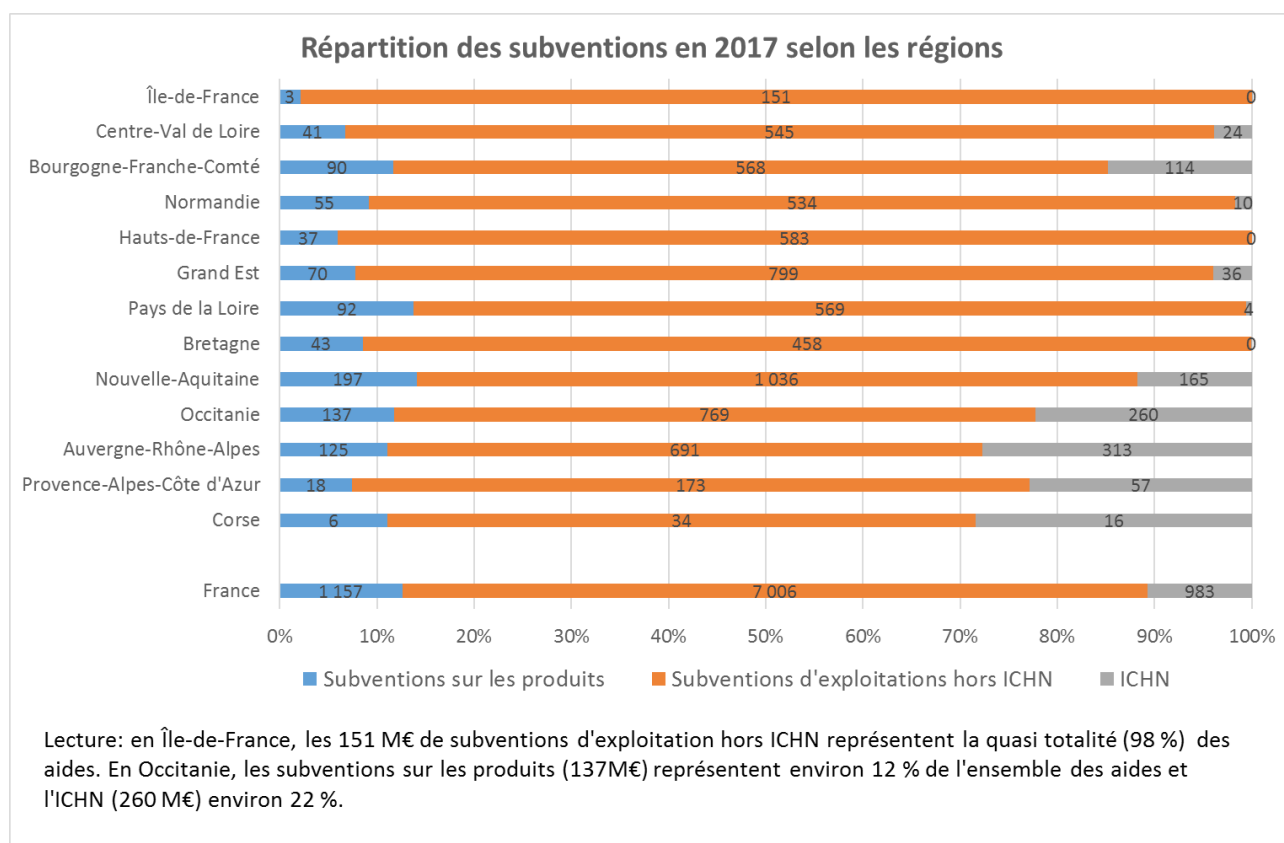


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Subventions : la redistribution entre régions se poursuit avec la convergence des aides

En France, en 2017, les subventions aux exploitations agricoles (9,146 Md€) sont constituées pour 12,6 % de subventions sur les produits (essentiellement composées des aides couplées de la PAC), pour 10,7 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), et pour plus des trois quart des autres subventions d'exploitation (essentiellement composées des aides directes découplées de la PAC). La répartition des aides est naturellement très variable suivant les régions, en lien avec leur spécialisation productive. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 et 30 % en Corse, Provence-Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du Nord. Dans ces régions (Île de France, Bretagne, Hauts-de France notamment), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des

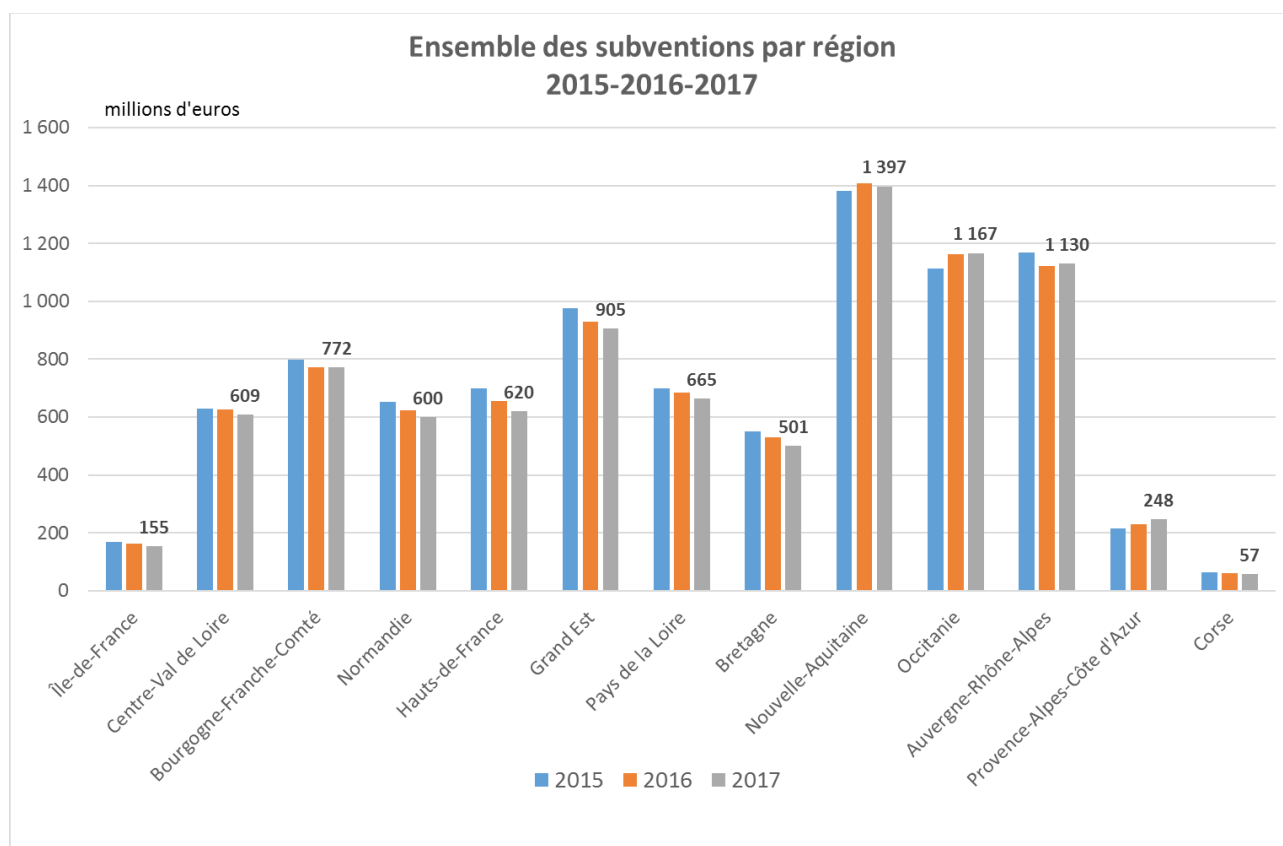
aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Entre 2016 et 2017, la part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1^{er} pilier est restée stable. En particulier, la part allouée au paiement redistributif, favorable aux régions aux plus petites exploitations, est restée fixée à 10 % de l'enveloppe. Le mouvement de convergence interne des aides se poursuit ; les régions à dominante céréalière de la moitié Nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, voient reculer leurs subventions. À l'inverse les montants de paiement de base par hectare augmentent dans les régions méridionales.

Globalement, les subventions baissent sensiblement dans les Hauts de France (- 5,5 %), la Bretagne (- 5,4 %), l'Île-de-France (- 4,3 %), la Normandie (- 3,8 %), les Pays de la Loire (- 3,1 %) et le Grand-Est (- 2,6 %). Elles progressent en revanche significativement en Provence-Alpes cote d'Azur (+ 7,1 %).



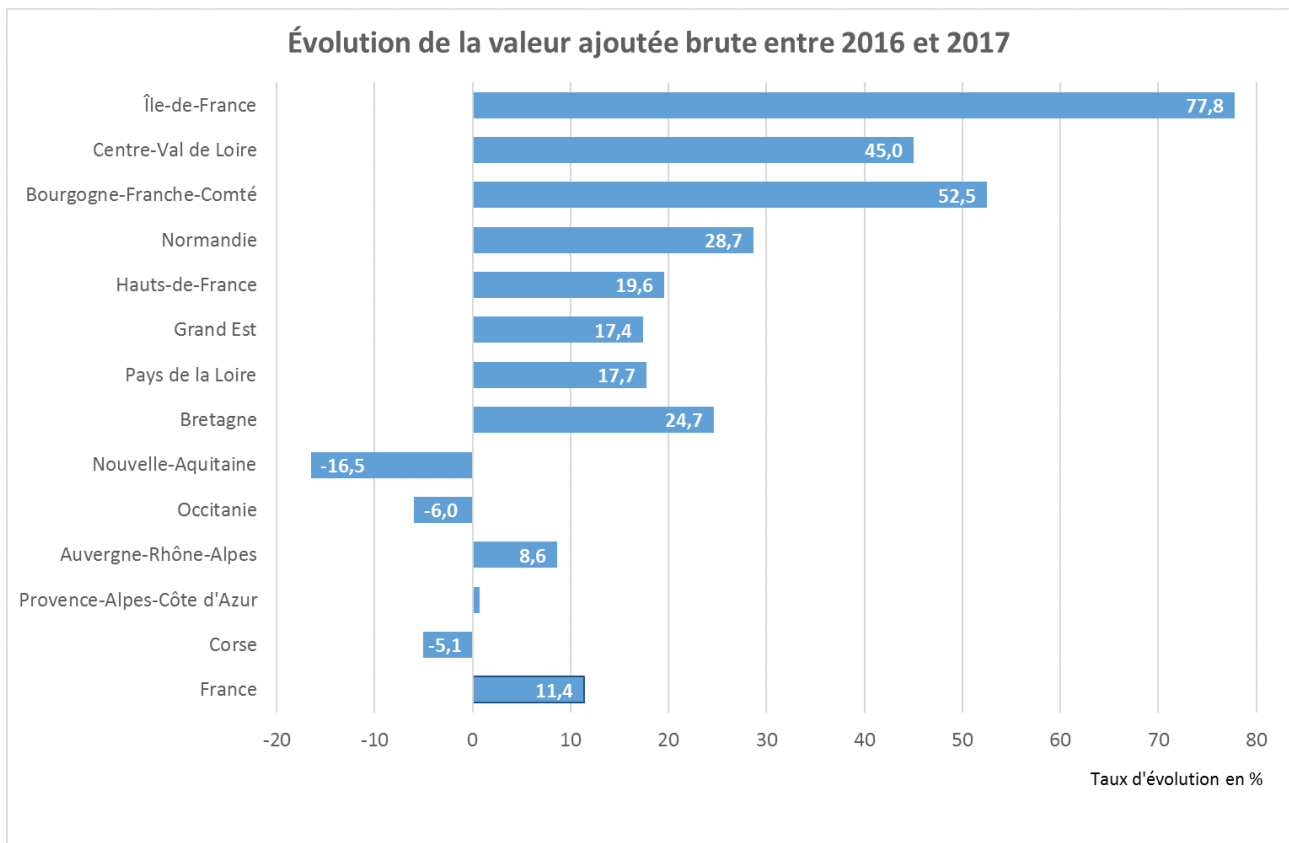
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Indicateurs de résultat : valeur ajoutée brute et valeur ajoutée au coût des facteurs par actif

En 2017, la valeur ajoutée brute augmente de 11,4 % en valeur au niveau national. Cette hausse est liée au redressement de la production et à la poursuite du repli des consommations intermédiaires.

La hausse de la valeur ajoutée brute s'observe dans la plupart des régions mais de manière plus ou moins accentuée. Les évolutions les plus fortes s'observent dans les régions céréalières du nord de la France, comme l'Île-de-France, où la valeur ajoutée brute augmente de 78 % après la forte baisse de l'an passé (- 39 %), dans le Centre-Val de Loire (+ 45 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (+ 53 %). La hausse de la valeur ajoutée est comprise entre 17 et 29 % dans les autres régions situées au nord de la Loire.

Les évolutions sont moins favorables dans les régions plus méridionales, confrontées pour la plupart à des baisses de production (le repli des consommations intermédiaires, de l'ordre de - 3 %, est assez homogène entre ces régions). La faiblesse des productions viticoles et, dans une moindre mesure, de certaines productions animales (consécutives à la grippe aviaire notamment) pèsent lourds sur la valeur ajoutée de la région Nouvelle Aquitaine (- 16,5 %). L'Occitanie et la Corse voient également leur valeur ajoutée se réduire (- 5 à - 6 %), suite à la baisse marquée de leurs productions végétales. En PACA, la quasi stabilité de la production permet à la valeur ajoutée brute de rester quasiment inchangée par rapport à 2016 tandis qu'en Auvergne Rhône-Alpes, la valeur ajoutée brute progresse d'environ 9 %, la baisse des productions végétales étant compensée par la progression de la production animale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2016 et 2017, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même trajectoire.

Au niveau national, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, hors inflation, augmente de 8,6 %, une évolution de même ampleur mais de signe opposée à celle de l'an passé. Dans les régions de la moitié Nord, les évolutions constatées entre 2016 et 2017 font suite à des évolutions de sens contraire entre 2015 et 2016, conséquence de la crise céréalière de 2016. La Nouvelle Aquitaine, et dans une moindre mesure l'Occitanie et la Corse se distinguent par une diminution de la VABCF, liée à la mauvaise conjoncture viticole en 2017.

Mesurées sur deux ans, entre 2015 et 2017, les évolutions sont beaucoup plus lissées et homogènes entre régions (comprises, le plus souvent entre - 3 et + 3%). Seule la Bretagne, région où plus des deux tiers de la production agricole est animale, se distingue par une hausse de plus de 10 % entre 2015 et 2017.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif évolution en termes réels

	2015/2014 (en %)	2016/2015 (en %)	2017/2016 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2017 (en %)
Île-de-France	-7,3	-29,4	48,2	2,3
Centre-Val de Loire	11,3	-18,2	28,4	2,4
Bourgogne-Franche-Comté	1,2	-22,7	32,3	1,2
Normandie	5,6	-12,3	20,9	3,0
Hauts-de-France	11	-17,7	13,9	-3,2
Grand Est	-0,9	-13,4	13,2	-1,0
Pays de la Loire	0,8	-8,2	14,3	2,4
Bretagne	2,7	0,4	20,9	10,1
Nouvelle-Aquitaine	5,2	-0,9	-13,6	-7,5
Occitanie	5,2	-1,1	-3,9	-2,6
Auvergne-Rhône-Alpes	4,5	-0,3	6,0	2,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6	6,1	1,0	3,5
Corse	23,8	6,0	-7,3	-0,9
France	4	-8,2	8,6	-0,2

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le SEC 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

▢ La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

▢ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

▢ Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

▢ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

▢ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

▢ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

▢ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif .

- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

ANNEXES

Tableaux détaillés

Évolution 2017/2016 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	3,2	-1,8	11,4
Île-de-France	24,1	-3,4	77,8
Centre- Val de Loire	11,0	-3,2	45,0
Bourgogne-Franche-Comté	17,5	-0,6	52,5
Normandie	6,9	-1,3	28,7
Hauts de France	5,8	-3,1	19,6
Grand Est	6,5	-1,3	17,3
Pays de la Loire	4,5	-1,7	17,7
Bretagne	5,8	-1,5	24,7
Nouvelle Aquitaine	-9,1	-2,9	-16,5
Occitanie	-4,3	-2,9	-6,0
Auvergne-Rhône-Alpes	0,7	-3,0	8,6
PACA	-0,5	-2,5	0,7
Corse	-3,1	-2,0	-5,1

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture, 2017 provisoire

Evolution 2017/2016 (%)	produits végétaux			produits animaux			production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	1,9	6,3	-4,1	5,7	-1,0	6,8	3,2	3,3	-0,1
Ile de France	26,6	31,9	-4,0	5,8	-1,1	7,0	24,1	27,8	-2,9
Centre- Val de Loire	14,4	27,8	-10,5	3,0	-1,5	4,6	11,0	19,5	-7,1
Bourgogne-Franche-Comté	28,1	30,0	-1,5	3,6	-1,0	4,6	17,5	16,9	0,5
Normandie	7,1	16,8	-8,3	8,0	-1,3	9,4	6,9	6,9	0,0
Hauts de France	4,4	22,0	-14,4	11,0	0,1	10,9	5,8	14,9	-7,9
Grand Est	7,3	10,3	-2,7	5,2	2,5	2,6	6,5	8,1	-1,5
Pays de la Loire	3,9	5,9	-1,9	5,4	-2,2	7,8	4,5	0,8	3,7
Bretagne	-3,6	8,9	-11,5	10,0	0,1	9,9	5,8	2,4	3,3
Nouvelle Aquitaine	-12,9	-13,2	0,3	-1,6	-5,3	3,8	-9,1	-10,3	1,3
Occitanie	-7,3	-4,7	-2,7	1,8	-1,0	2,8	-4,3	-3,4	-0,9
Auvergne-Rhône-Alpes	-5,2	-4,3	-0,9	6,5	-0,1	6,6	0,7	-2,0	2,8
PACA	-0,6	-5,0	4,6	2,0	-1,2	3,2	-0,5	-4,7	4,4
Corse	-4,0	-8,6	5,0	-0,4	-2,3	1,9	-3,1	-6,9	4,1

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2017 provisoire

Répartition des aides en 2017

Montants en M€

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	3,3	151,4	0,0
Centre-Val de Loire	41,0	544,6	23,5
Bourgogne-Franche-Comté	90,5	567,5	113,9
Normandie	55,2	534,4	10,4
Hauts-de-France	37,0	582,9	0,0
Grand Est	70,2	799,1	36,1
Pays de la Loire	91,7	569,3	3,9
Bretagne	42,9	458,3	0,2
Nouvelle-Aquitaine	197,1	1 035,6	164,8
Occitanie	137,1	769,4	260,0
Auvergne-Rhône-Alpes	125,5	691,5	313,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,5	172,8	56,7
Corse	6,3	34,4	16,1
France	1 156,7	7 006,3	982,8

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture, 2016 provisoire

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif
évolution en termes réels

	2015/2014 (en %)	2016/2015 (en %)	2017/2016 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2017 (en %)
Île-de-France	-9,9	-45,5	93,7	2,8
Centre-Val de Loire	20,4	-25,2	50,5	6,1
Bourgogne-Franche-Comté	2,6	-34,9	48,2	-1,8
Normandie	10,1	-20,0	38,2	5,1
Hauts-de-France	15,3	-22,6	22,3	-2,7
Grand Est	-0,9	-14,0	15,7	-0,2
Pays de la Loire	1,2	-11,3	24,5	5,1
Bretagne	3,6	3,7	36,8	19,1
Nouvelle-Aquitaine	6,4	-6,4	-5,7	-6,1
Occitanie	9,8	-5,4	-6,7	-6,0
Auvergne-Rhône-Alpes	7,1	-5,3	14,2	4,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,3	5,9	1,3	3,6
Corse	30,7	2,7	-10,5	-4,1
France	4	-12,1	12,4	-0,6

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture, 2017 provisoire